



CLUB CONVAINCRE DU RHONE

New Letter Europe N° 74 du 10 Mars 2026



GAZ-PÉTROLE Les effets économiques de la guerre au Moyen Orient !

Un cinquième du commerce mondial de pétrole transite par le détroit d'Ormuz. Le conflit déclenché le 28 février entre l'Iran et plusieurs États du Golfe s'est rapidement transformé en **choc énergétique mondial**. Téhéran a immédiatement activé son principal levier stratégique : la menace de **fermer le détroit d'Ormuz**. Sans recourir d'emblée aux mines, l'Iran a ciblé les navires marchands, faisant exploser les primes d'assurance et paralysant le trafic. Parallèlement, ses forces ont frappé des infrastructures pétrolières et gazières dans plusieurs pays du Golfe, provoquant des interruptions de production, notamment au Qatar, qui a invoqué la force majeure pour une partie de ses exportations de GNL.

La fermeture d'Ormuz a aggravé la crise : l'Irak, le Koweït et d'autres producteurs, incapables d'exporter, ont dû réduire leur production. En une semaine, **les prix du pétrole** ont bondi de 72 à plus de 100 dollars le baril. Pour l'Iran, cette stratégie vise à accroître le coût économique du conflit pour forcer un cessez-le-feu et garantir la survie du régime, renforcé par la nomination de **Mojtaba Khamenei** comme successeur désigné du Guide suprême.

Les États du Golfe se retrouvent face à un dilemme : pousser à une fin rapide du conflit, au risque de renforcer Téhéran, ou accepter des pertes économiques en espérant affaiblir durablement l'Iran. L'Europe, elle, subit déjà les répercussions : **les prix du gaz ont doublé pour atteindre 70 €/MWh**, au moment crucial de la reconstitution des stocks. Cette crise rappelle la vulnérabilité d'un système énergétique dépendant d'un seul chokepoint maritime et renforce **l'urgence de diversifier routes, fournisseurs et sources d'énergie**.

Source : IPG Journal Laury Haylayn du 9/03/2026



MADE IN EUROPE pour booster l'industrie de l'union européenne !

La Commission européenne a présenté le 4 mars 2026? un projet de loi baptisé **IAA** pour relancer l'industrie de l'Union. Le texte instaure une préférence "**Made in Europe**" pour les marchés publics et les aides publiques dans les secteurs stratégiques. L'objectif affiché est de porter l'industrie à 20 % du PIB européen d'ici 2035, contre **14,3 %** aujourd'hui. Les secteurs visés incluent l'aluminium, le ciment, l'acier, l'automobile électrique, les batteries et les technologies propres.

La proposition renforce le contrôle des investissements étrangers, ciblant notamment les acteurs détenant plus de 40 % du marché mondial. Tout investissement étranger supérieur à **100 millions d'euros** sera soumis à des conditions strictes. Ces conditions exigent **50 % d'emplois européens** dans le projet et un fort transfert technologique. La participation au capital devra être limitée à **49 %** et un partenariat avec une entité européenne sera requis. Les investisseurs devront aussi consacrer au moins **1 %** du chiffre d'affaires mondial en R&D dans l'UE ou garantir **30 % de composants européens**.

L'objectif est d'assurer que ces investissements fassent fonctionner et renforcer la chaîne de valeur européenne. La Commission veut aussi lever les barrières administratives en créant des guichets numériques harmonisés pour accélérer les permis. Le commissaire Stéphane Séjourné a défendu la mesure comme **une réponse à une concurrence mondiale jugée déloyale**, citant la Chine en filigrane. La réciprocité avec les partenaires de confiance reste un point de négociation entre États membres. Le texte doit maintenant être examiné par le Conseil et le Parlement avant d'entrer en vigueur. La loi marque selon la Commission le début d'un nouveau cycle visant à restaurer **une base industrielle complète en Europe**.

Source : Tout l'Europe du 9/03/2026



MIGRATIONS Un projet de règlement " retour" très contesté

L'Union européenne adopte **une politique migratoire de plus en plus répressive**, inspirée des pratiques de l'ICE américain. Le projet de règlement « Retour » formalise des outils permettant des expulsions rapides et un contrôle renforcé des personnes migrantes. Il prévoit la création de « **return hubs** » dans des pays tiers, assimilés à des centres de déportation offshore. ONG et experts alertent sur l'absence de garanties préalables concernant le respect des droits humains dans ces hubs. Le texte facilite des dispositifs de détection qui risquent de se traduire par du profilage fondé sur l'ethnie, la race et la religion.

Des États membres ont obtenu des pouvoirs d'enquête autorisant des perquisitions dans les domiciles, lieux de culte et refuges. Le projet de règlement limite les possibilités de recours juridiques pour les migrants, accélérant les procédures d'expulsion. Des mécanismes reprennent le modèle controversé d'**externalisation des demandes d'asile**, comparable au modèle du Rwanda. La Commission multiplie accords et financements avec des pays du sud de la Méditerranée pour intercepter les flux migratoires. Ces partenariats sont dénoncés pour leur complicité avec des autorités accusées de violations et de pratiques dangereuses. **Les conséquences humaines sont lourdes**, avec des centaines de morts en Méditerranée signalées récemment.

Pour les ONG, la « **trumpisation** » de la politique migratoire traduit un glissement vers des réponses répressives et racialisées. Le texte a suscité l'opposition d'organisations de défense des droits, d'experts onusiens et d'instances européennes. Ce règlement doit encore être voté au Parlement mais il marque déjà un tournant juridique et politique majeur. Ses détracteurs estiment que l'UE sacrifie **ses principes humanistes au nom du contrôle et de la rapidité des expulsions**. Quarante-sept organisations et réseaux européens ont publié une déclaration commune à la mi-février appelant les institutions de l'Union européenne à rejeter le projet de directive sur le retour des migrants, actuellement en négociation.

Source : *La Matinale européenne du 9/03/2026*

